

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

**N° RH-2026-24**

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Sébastien BATISTA, conseiller délégué – Bénévolats et engagements citoyens – développement de la participation des habitants**

**Date : 15 avril 2026**

Le Maire de la Commune de VALDAHON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-20 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20/03/2026 relative à l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de déléguer une partie des fonctions du Maire à un conseiller municipal ;

Considérant l'intérêt de soutenir l'engagement citoyen, la participation des habitants et le développement du bénévolat sur le territoire communal ;

## ARRETE

### Article 1 – Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Sébastien BATISTA**, conseiller municipal délégué, dans les domaines suivants :

- développement du bénévolat ;
- promotion de l'engagement citoyen ;
- développement de la participation des habitants à la vie locale.

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Sébastien BATISTA :

- participe à la définition et à la mise en œuvre des actions favorisant l'implication des habitants dans la vie locale ;
- contribue au développement des initiatives favorisant la participation citoyenne ;
- assure le lien avec les associations, collectifs et habitants engagés dans des actions d'intérêt général ;
- participe à la valorisation des initiatives citoyennes ;
- contribue à l'organisation d'actions ou d'événements favorisant l'engagement des habitants ;
- assure une fonction de relais entre la municipalité et les habitants pour les sujets relevant de sa délégation ;
- contribue à la préparation budgétaire des actions relevant de sa délégation ;
- représente la commune auprès des partenaires institutionnels ou associatifs concernés.

### Article 2 – Délégation de signature

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Sébastien BATISTA, dans la limite de ses attributions, pour signer :

- les courriers et correspondances administratives ;
- les documents administratifs, notes et rapports relatifs aux domaines délégués ;
- les bordereaux d'envoi et documents afférents.

### Article 3 – Conditions d'exercice

La présente délégation est exercée sous la responsabilité et la surveillance du Maire.  
Monsieur Sébastien BATISTA rend compte régulièrement au Maire des actes pris dans le cadre de la présente délégation.  
Le Maire peut à tout moment modifier ou mettre fin à la présente délégation.

### Article 4 – Exécution

Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- publié ;
- transmis au représentant de l'État ;
- transmis au comptable public.

### Article 5 – Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Valdahon, le 15 avril 2026

Le Maire  
Sylvie LE HIR



Affiché en mairie le  
Notifié le

Prénom NOM	Initiale	Signature
Sébastien BATISTA	SB	